

# Complément au code de vie

Les enseignants transmettent verbalement ces informations aux élèves.

## Jeux

1. Dans le module, les jeux de poursuite (« tag ») sont interdits à l'intérieur et à l'extérieur.  
Je joue à l'intérieur du module de jeux et non par-dessus la structure;
2. Je ne grimpe pas dans les arbres, dans les buts de soccer ou sur tout autre poteau (ballon poire, ballon rotatif, panier de basketball, cabanon, etc.);
3. Les jouets pouvant être dangereux pour ta sécurité ou celle des autres pourront être confisqués si leur utilisation est jugée abusive ou à risque. L'utilisation de certaines balles ou autres jeux doit être pertinente. Tout objet personnel et électronique (IPad, iPod, cellulaire etc.) sont interdits à l'école sauf avec entente écrite avec l'enseignante;
4. Je joue loin des vélos. Je n'y touche pas;
5. Je respecte l'horaire des jeux;
6. Les roches et les copeaux de bois restent par terre;
7. Lorsque le terrain est mouillé, je reste sur la partie asphaltée;
8. Je ne joue pas dans les aménagements paysagers sur la cour d'école;
9. À l'extérieur, je joue loin des portes et des fenêtres de classe.

## Hiver

10. Pour jouer dans la neige ou sur les buttes, je porte un pantalon de neige;
11. Je peux faire des sculptures, des bonshommes de neige et je ne détruis pas les constructions des autres. J'accepte que les constructions ne soient pas préservées à la fin de la récréation;
12. Il est interdit de lancer des balles de neige et des morceaux de glace.
13. Il est défendu de glisser, assis ou à genoux, sur les plaques de glace sauf sous la supervision d'un adulte.  
Pour la sécurité de tous, seules les buttes de neige sur la cour doivent être utilisées.

## Tenue vestimentaire

14. Je circule dans l'école avec des souliers différents de ceux utilisés pour aller dehors (en particulier lorsqu'il neige ou lorsque le sol est mouillé);
15. Je porte des vêtements convenables, pacifiques et appropriés selon la saison
  - Le chandail doit rejoindre le pantalon ou la jupe
  - Le chandail doit minimalement avoir des bretelles (largeur lasagne)
  - Le short ou la jupe doit avoir une longueur décente
  - Les souliers ou les sandales doivent être sécuritaires.
16. Les vêtements ne doivent pas représenter des scènes ni d'inscriptions à connotation violente, raciste, sexiste ou créant un malaise envers les élèves et/ou membres du personnel;
17. Pour circuler dans l'école, j'enlève ma casquette ou ma tuque.

## **Divers**

18. Dans les corridors et dans les escaliers, je circule à droite et en silence;
19. Il est interdit d'échanger des effets personnels (cartes, vêtements, nourriture, etc.);
20. Il est interdit de sortir des limites clôturées de la cour d'école sans l'autorisation d'un surveillant;
21. Je mange une collation santé (fruits, légumes, fromage, barres tendres sans arachides). Les croustilles (« chips »), liqueurs, bonbons, tablettes de chocolat sont interdits sauf sur demande spéciale de l'enseignante ou de l'éducatrice en service de garde;
22. Je ne mâche pas de gomme;
23. Les bicyclettes, les planches et patins à roulettes ainsi que les trottinettes sont interdits dans l'école et sur la cour d'école;
24. J'utilise les supports à vélo pour ma bicyclette ainsi qu'un cadenas et je n'obstrue pas les portes d'entrées;
25. Tous les objets personnels (miroir, etc.) sont interdits dans les casiers des élèves.